

Note explicative pour intégrer votre formation Par la voie de l'Apprentissage après admission sur PARCOURSUP

1. Vous venez d'être admis sur Parcoursup (via la voie initiale ou l'apprentissage) et vous souhaitez obtenir votre diplôme par la voie de l'apprentissage.
2. Vous devez trouver un Employeur qui accepte de vous recruter en contrat d'apprentissage sur toute la durée de la formation.
3. Dès que vous avez trouvé un employeur, vous devez imprimer le « Dossier d'inscription à la sélection et au CFA GIAPATS 2019 » qui se trouve sur le site du GIAPATS : www.cfa-giapats.fr, et vous le remplissez avec votre employeur, sans oublier d'y joindre les pièces justificatives demandées.
4. Vous retournez le dossier complet au GIAPATS, en y joignant le contrat d'apprentissage « Cerfa FA13 » en 3 exemplaires originaux (exigence des chambres consulaires) dûment rempli par votre employeur, et signé des 2 parties (vous et votre employeur).
↳ Vous ou votre employeur, pouvez télécharger le Cerfa FA13 sur le site du GIAPATS ou sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10103.do
5. A réception, le CFA procède à la vérification de votre dossier, remplit les 3 exemplaires de la partie « LA FORMATION » de votre contrat d'apprentissage « Cerfa FA13 », et retourne ces 3 exemplaires du contrat à la chambre consulaire du département de votre employeur, pour enregistrement.
6. Le CFA va également transmettre toutes ces informations à l'UFA que vous aurez choisi sur le dossier.
7. L'UFA vous convoquera pour la rentrée et vous adressera ainsi qu'à votre employeur, le calendrier pédagogique relatif à votre formation.

↳ Votre inscription au CFA est terminée.